

SÉANCE PUBLIQUE, AIDES ET SUBVENTIONS — COVID-19 : LE DÉPARTEMENT PORTE À 55 MILLIONS D'EUROS SON EFFORT EN DIRECTION DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

1 DOCUMENT - Publié le 5 mars 2021

 Communiqué de presse - séance publique 5 mars 2021 - phase 2 du plan de relance.pdf
PDF-617.54 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Face à la persistance de la crise sanitaire et aux restrictions d'activités, le Département de Seine-et-Marne continue de se mobiliser pour soutenir les acteurs du territoire les plus impactés.

L'Assemblée départementale a adopté la deuxième phase de son plan de relance. Restaurateurs, commerçants, artisans, aides à domicile, acteurs du monde culturel, sportif et touristique : le Département investit 10 M€ supplémentaires pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sur le territoire.

À cela s'ajoute un plan de relance social en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion. Réunie ce vendredi 5 mars en séance publique, l'Assemblée départementale a adopté un plan d'intervention départementale en soutien aux acteurs socio-économiques impactés par la persistance de la crise sanitaire.

Il s'inscrit dans la continuité des mesures de relance économique et touristique déjà engagées par le Département de Seine-et-Marne face à la crise. Pour rappel, la collectivité avait déjà investi plus de 45 M€ pour soutenir l'économie locale depuis juin 2020, ce qui porte à 55 M€ son effort en direction des acteurs socio-économiques du territoire.

« La crise sanitaire s'enlise et les conséquences socio-économiques qui en découlent continuent d'impacter de plein fouet les acteurs du territoire. En réponse à la persistance de cette crise, le Département de Seine-et-Marne lance la deuxième phase de son plan de relance en investissant 10 millions d'euros supplémentaires en faveur des Seine-et-Marnais », déclare Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne. « Cet investissement a pour objectif de soutenir les acteurs du territoire fortement impactés par la crise : restaurateurs, acteurs de loisirs et de la culture, artisans, commerçants, aides à domicile et acteurs du monde sportif. En complément, l'Assemblée départementale a approuvé un plan de relance social en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion. »

5 M€ pour les restaurateurs

Le Département de Seine-et-Marne se mobilise en faveur des restaurateurs traditionnels et des cafetiers qui subissent de plein fouet la crise sanitaire. Afin de soutenir la reprise d'activité dans ce secteur, clé de notre économie touristique, l'Assemblée départementale vient de valider un fonds de soutien s'élevant à hauteur de 5 M€. Ce fonds s'adresse aux établissements de restauration traditionnelle et débits de boissons hors chaîne, soit environ 2 000 établissements en Seine-et-Marne. Les salles de réception gérées par des structures privées et soumises à une interdiction administrative depuis le 30 octobre 2020 pourront aussi faire une demande d'aide dans ce cadre. Le dossier de demande d'aide devra être complété et renvoyé avec les documents justificatifs requis au plus tard le 29 mars 2021.

Fonds de soutien aux acteurs de loisirs et de la culture

L'Assemblée départementale a reconduit le dispositif mis en place en juin dernier en faveur des acteurs de loisirs et de la culture qui concourent à l'attractivité touristique du territoire, à hauteur de 200 000 €, financés sur la base du reliquat de non-consommé de l'enveloppe de 600 000 € allouée en 2020.

Reconduction du fonds départemental d'urgence en soutien aux commerces de centre-ville

Afin de soutenir les commerces de centre-ville du territoire qui continuent de subir les effets de la crise sanitaire, une enveloppe de 200 000 € est débloquée pour la reconduction du fonds départemental d'urgence créé en novembre 2020. Dans le cadre de ce dispositif, le Département s'appuie sur les EPCI ou communes compétents ainsi que sur des associations de commerçants pour contribuer à la continuité de l'activité commerciale et au développement de la vente en ligne.

Aide aux loyers en faveur des salles de sport et des structures sportives privées

Les 70% d'entreprises indépendantes du secteur sportif souffrent particulièrement de la crise en raison de leurs coûts fixes élevés. Le Département a approuvé une subvention de 350 000 € destinée à soutenir les entreprises éligibles dans le paiement de leurs loyers 2021 durant la période de fermeture administrative. La gestion opérationnelle de ce fonds est confiée à l'Union sport & cycle.

100 000 € d'aide au maintien de l'emploi sportif

La pratique sportive et de loisir a lourdement été impactée par la crise qui a conduit à l'arrêt total des activités. Par conséquent, les emplois sportifs, qui reposent sur des activités dont la part de télétravail reste très faible, sont menacés à moyen terme. Le Département reconduit le fonds départemental d'aide au maintien de l'emploi sportif pour l'année 2021 à hauteur de 100 000 €.

Poursuite du fonds de soutien départemental d'aide à l'exploitation cinématographique

Une prolongation du fonds de soutien à l'exploitation cinématographique avec une enveloppe de plus de 190 000 000 € pour le premier trimestre 2021.

Versement anticipé de la subvention départementale aux déficits d'exploitation des syndicats de gestion des îles de loisirs

La crise sanitaire qui dure depuis un an a engendré des difficultés importantes de gestion sur l'ensemble des îles de loisirs. Le Département de Seine-et-Marne se mobilise en inscrivant un crédit de 1,1 M€ destiné à couvrir la participation départementale relative aux comptes administratifs.

Accompagnement des structures d'aide à domicile

Le Département est garant du maintien à domicile des 16 000 personnes présentant une perte d'autonomie par leur âge ou par leur handicap entraînant le versement d'aides départementales.

À ce titre, il apporte un soutien aux 150 services d'aide et d'accompagnement à domicile en leur fournissant 500 000 masques (FFP1 et FFP2), ainsi que des charlottes, sur-chaussures, visières, etc. En complément de ces mesures, le Département envisage la mise en œuvre de mesures complémentaires dans l'hypothèse d'une persistance de la crise sanitaire au-delà du premier trimestre 2021. La DM 1 prévoit en effet la mobilisation de crédits imprévisibles et urgents à hauteur de 2,5 M€.

PLAN DE RELANCE SOCIAL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE D'INSERTION

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de crise socio-économique qui en découle, le Département a décidé d'approfondir la politique du « Juste Droit » en l'inscrivant dans le cadre d'un plan en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion en Seine-et-Marne. Cette stratégie d'approfondissement du Juste Droit s'inscrit dans la droite ligne du Schéma des solidarités 2019-2024.

Ce plan a pour objectif de répondre à un double enjeu : celui du retour à l'emploi des usagers et celui de l'aide au recrutement des entreprises, en ajustant et créant toutes les passerelles nécessaires et pertinentes pour le retour vers l'emploi. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, aux moins de 25 ans et aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

3 axes structurent ce plan :

- 1.** Partager les connaissances de nos publics prioritaires autour de l'autonomie et des droits et devoirs des usagers.
- 2.** Lever les obstacles et freins sociaux à l'insertion vers l'emploi, en créant la compétence collective des territoires et de toutes les parties prenantes, par une cartographie de l'offre de service et des protocoles d'actionnement clairs.
- 3.** Créer les perspectives d'emploi sur le territoire en s'appuyant sur les entreprises en recherche de professionnels, en opérant un appariement efficace grâce à un *sourcing* qualitatif et efficient.

Contacts presse :

- Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – pauline.maingre@departement77.fr
- Anne-Laure Boinnard – 01 64 87 38 17 – anne-laure.boinnard@departement77.fr